

# PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de

### Tring-Jonction

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**

**Jonathan Paquet de la susdite municipalité,**

(Directeur général)

QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction a adopté au cours d'une assemblée ordinaire tenue le 13 janvier 2026 le règlement numéro :

RÈGLEMENT NO 574 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 478  
CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES  
OU ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE TRING-JONCTION

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

**DONNÉ à Tring-Jonction ce 14<sup>e</sup> jour du mois janvier deux mille vingt et six.**



---

Directeur général

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

*Je, soussigné, Jonathan Paquet, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Tring-Jonction certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026 entre 16h et 17h, à chacun des endroits suivants, savoir : Près de la porte principale de l'église catholique, à l'Hôtel de Ville (extérieur) et sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.tringjonction.qc.ca/pages/avis-publics>*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt et six.*



---

Directeur général